



# Rapport annuel concernant l'application de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014

Ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales

Août 2014

## Table des matières

<b>Bilan de l'exercice financier 2013-2014</b> .....	2
<b>Demandes</b> .....	2
<b>Législation</b> .....	2
<b>Administration</b> .....	3
Formation sur l'AIPVP .....	3
<b>Consultation avec les municipalités</b> .....	3
<b>Statistiques pour l'exercice financier 2013-2014</b> .....	4
<b>Nombre total de demandes officielles par exercice financier</b> .....	4
<b>Nombre total de demandes reçues par les organismes publics en 2013-2014</b> .....	5
<b>Types de demandeurs</b> .....	6
<b>Nombre total de demandes officielles réglées en 2013-2014</b> .....	6
<b>Objet des demandes officielles en 2013-2014</b> .....	6
<b>Délai de réponse pour le nombre total de demandes officielles réglées en 2013-2014</b> .....	7
<b>Statistiques sur la formation relatives à l'AIPVP 2013-2014</b> .....	11

## **Bilan de l'exercice financier 2013-2014**

Le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales (EAI) dépose à l'Assemblée législative un rapport annuel sur l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (AIVPVP). Même s'il n'est pas tenu par la loi de produire ce rapport, le gouvernement estime important de rendre compte de cette fonction à la population. Chaque organisme public collecte individuellement les statistiques sur l'application de la Loi sur l'AIPVP, lesquelles sont compilées par le bureau de l'AIPVP du ministère de l'EAI.

Nous sommes heureux de déposer le Rapport annuel de 2013-2014 concernant l'application de la Loi sur l'AIPVP. Ce rapport présente la somme des demandes officielles que les organismes publics ont reçues en vertu de la Loi sur l'AIPVP entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014. Il contient également des renseignements sur les mises à jour notables et les travaux accomplis à l'égard de l'AIPVP pendant cet exercice.

### **Demandes**

Lors de l'exercice 2013-2014, les organismes publics ont reçu un total de 113 demandes en vertu de la Loi, ce qui représente une diminution de 48 % par rapport aux demandes reçues lors de l'exercice 2012-2013. Il est important de noter que la forte diminution peut être facilement expliquée par la réduction du nombre de demandes soumises par les cabinets d'avocats en soutien à la Résolution des questions des pensionnats indiens. Par exemple, parmi les 100 demandes reçues par le ministère de la Justice en 2012-2013, près de 90 demandes entrent dans cette catégorie. Le ministère de l'Éducation et le ministère de la Santé ont aussi reçu de nombreuses demandes de ce genre. Étant donné que le 19 septembre 2012 était la date limite pour soumettre une demande à des fins de Processus d'évaluation indépendant (PEI) et de Paiement d'expérience commune (PEC), nous n'avons pas reçu autant de demandes en 2013-2014.

Durant cet exercice, les demandeurs ont reçu une réponse dans les 30 jours suivant la réception de la demande dans le cas de 67 % de demandes traitées. La majorité des demandes portaient sur l'accès aux renseignements personnels.

Même si les organismes publics sont prêts à répondre à une demande dans l'une des langues officielles, toutes les demandes reçues en 2013-2014 étaient soumises en anglais et par conséquent traitées en cette langue.

### **Législation**

Les modifications apportées à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* ont été sanctionnées le 8 juin 2012. Dans le but d'offrir des services de soutien administratif aux organismes publics pour qu'ils comprennent et remplissent leurs obligations en vertu de la Loi, le cabinet a rédigé et approuvé une politique sur l'atteinte à la vie privée et les incidents, et le Manuel de gestion des renseignements personnels a été terminé. La formation a été offerte à tout le personnel et les modifications sont entrées en vigueur le 10 mai 2013.

## **Administration**

### **Formation sur l'AIPVP**

Le gouvernement du Nunavut s'engage à mener à bien la mise en œuvre de la Loi sur l'AIPVP dans l'ensemble des organismes publics. En tant que point central de coordination des fonctions de l'AIPVP, le bureau de l'AIPVP organise des séances de formation à l'intention des coordonnateurs de l'AIPVP, et d'autres employés du GN tout au long de l'année.

En total 360 employés du GN ont assisté aux séances de formation officielles de l'AIPVP durant l'exercice en cours. Ces séances ont souvent été jumelées à la formation sur la gestion des dossiers, ou offertes durant les séances d'orientation des employés. Les agents de liaison du gouvernement ont également reçu une formation axée sur la façon d'aider les membres du public à soumettre une demande en vertu de la Loi sur l'AIPVP.

Durant cet exercice, deux importantes séances de formation ont été offertes aux employés du GN, chaque séance consistait en cinq jours de formation approfondie sur divers sujets concernant l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Les séances offertes traitaient des sujets de base et avancés sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

Les employés de la ville d'Iqaluit ont suivi une journée complète de formation, celle-ci portait sur les règles d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. Cette séance de formation a mené à d'autres discussions entre le GN et la Ville sur la mise en œuvre des règles d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels à l'échelle municipale.

## **Consultation avec les municipalités**

### **Ville d'Iqaluit**

En janvier 2014, une lettre de consultation a été envoyée à la Ville d'Iqaluit concernant l'avenir de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (AIPVP) pour la municipalité. Même si la lettre a été incluse au programme de la prochaine réunion du conseil municipal, elle n'a entraîné aucune discussion ou aucun suivi. En février, une autre lettre contenant un échéancier d'application a été envoyée à la Ville d'Iqaluit. À la suite de celle-ci, les cadres supérieurs ont assisté à une séance de formation sur l'AIPVP organisée spécialement pour eux. La commissaire à l'information et à la protection de la vie privée était présente à cette séance.

Le 11 mars 2014, le gestionnaire de l'AIPVP s'est présenté devant le conseil municipal pour faire une présentation sur l'AIPVP et l'échéancier d'application. Les discussions ont été positives; le maire et le conseil municipal ont décidé volontairement d'aller de l'avant avec l'AIPVP.

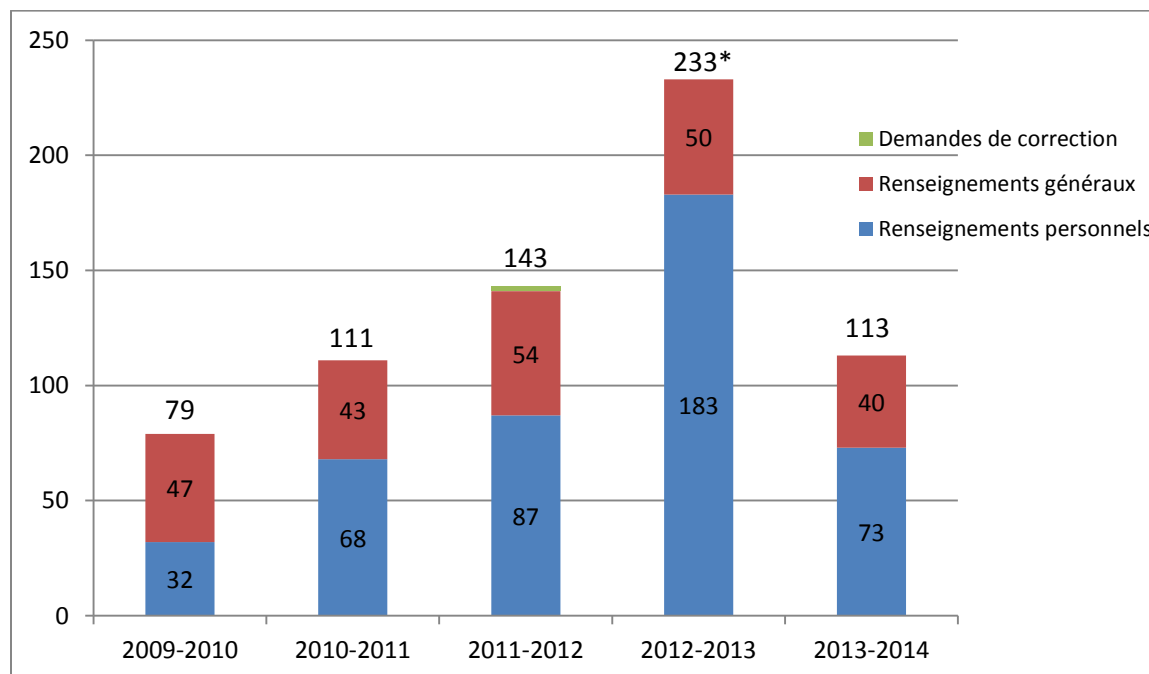
## Autres avancées (2014-2015)

Vu la grande capacité des deux principales municipalités de la région de Kivalliq et de Kitikmeot, des lettres de consultation et des échéanciers d'application ont été également envoyés à Rankin Inlet et Cambridge Bay. Les séances de formation sur l'AIPVP ont été offertes dans ces deux collectivités. Un employé de Rankin Inlet a assisté à une séance d'une journée, tandis qu'à Cambridge Bay personne n'a assisté. Le 13 mai 2014, le conseil municipal de Cambridge Bay a présenté, en réponse au GN, une requête disant qu'ils transféraient toutes les questions relatives à l'AIPVP à l'association des municipalités du Nunavut. À la date du présent rapport, le GN n'a reçu aucune autre correspondance de Cambridge Bay ou de Rankin Inlet.

## **Statistiques pour l'exercice financier 2013-2014**

### **Nombre total de demandes officielles par exercice**

Depuis 2008, le nombre de demandes officielles reçues par le gouvernement du Nunavut augmente constamment. La majorité des demandes que reçoivent les organismes publics proviennent de particuliers en quête de renseignements personnels détenus par le gouvernement.



\* Le chiffre (233) de 2012-2013 comprend le nombre total de demandes examinées en 2012-2013, tandis que les exercices précédents indiquent uniquement les nouvelles demandes reçues en chaque exercice. Il y avait seulement 218 demandes reçues en 2012-2013.

## Nombre total de demandes reçues par les organismes publics en 2013-2014

En 2013-2014, les organismes publics ont reçu un total de 113 demandes officielles d'accès à l'information en vertu de la Loi sur l'AIPVP. Le tableau ci-dessous indique ceux qui ont reçu au moins une demande officielle en 2012-2013. Parmi ces organismes, celui qui a reçu le plus est le ministère de la Justice (24,8 % de demandes). Parmi les 28 demandes reçues par le ministère de la Justice 19 portaient sur la résolution des questions des pensionnats indiens.

Parmi les organismes publics qui n'ont reçu aucune demande durant l'exercice 2013-2014 : Commission de l'apprentissage et de la qualification professionnelle des métiers et professions du Nunavut; Commission des normes du travail; Commission des services juridiques du Nunavut; Société des alcools; Société de crédit commercial du Nunavut; Société de développement du Nunavut; Comité des dossiers publics; Conseil Qullit de la Condition féminine; Comité d'assistance aux victimes; Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT); le ministère de la Culture et du Patrimoine et le ministère de l'Environnement. Même si la CSTIT n'a reçu aucune nouvelle demande officielle d'accès à l'information, de nombreuses demandes ont été faites au nom des personnes faisant des réclamations pour la résolution des questions des pensionnats indiens. Dans le cadre de la politique de la CSTIT, les travailleurs ont le droit à une copie de leur dossier gratuitement. Ces demandes n'ont pas été recensées, et par conséquent elles n'ont pas été incluses dans les chiffres.

Organisme public	Nombre de demandes	% du nombre total
<b>Services communautaires et gouvernementaux</b>	7	6.1 %
<b>Développement économique et Transports</b>	6	5.3 %
<b>Éducation</b>	15	13.3 %
<b>Exécutif et Affaires intergouvernementales</b>	10	8.8 %
<b>Services à la famille</b>	2	1.8 %
<b>Finances</b>	13	11.5 %
<b>Santé</b>	26	23 %
<b>Justice</b>	28	24.8 %
<b>Collège de l'Arctique du Nunavut</b>	1	0.9 %
<b>Société d'énergie Qulliq</b>	2	1.8 %
<b>Société d'habitation du Nunavut</b>	3	2.7 %
<b>Total</b>	113	100.0 %

## Types de demandeurs

Ci-dessous les types de demandeurs qui ont soumis une demande durant l'exercice 2013-2014. Ce tableau n'inclut que les nouvelles demandes reçues durant cet exercice.

Type de demandeur	Nombre de demandes	% du nombre total
Cabinet d'avocats (pensionnats indiens)	44	39.8 %
Cabinet d'avocats (autres)	10	8.8 %
Public	28	23.9 %
Média	19	16.8 %
Entreprise	12	10.6 %
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>99.9 %*</b>

\*En raison de l'arrondissement, les pourcentages ne correspondent pas à 100 %

## Nombre total de demandes officielles réglées en 2013-2014

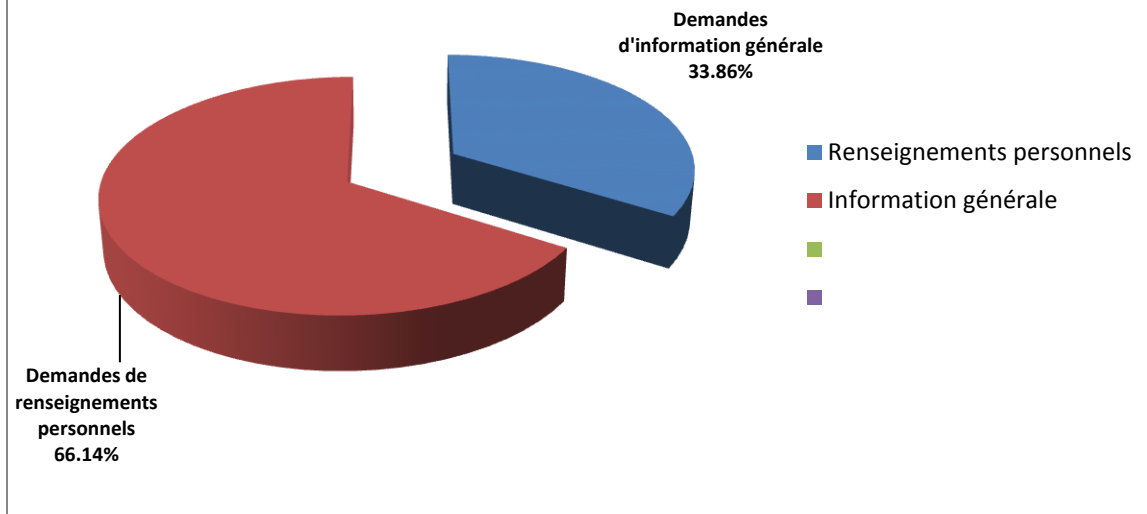
En 2013-2014, les organismes publics ont reçu un total de 113 demandes officielles en vertu de la Loi sur l'AIPVP. Quatorze demandes ont été reportées de 2012-2013, portant ainsi le total de 127 demandes officielles pour l'exercice 2013-2014. Les demandes qui étaient encore en traitement le 1<sup>er</sup> avril 2014 ont été reportées à l'exercice 2014-2015.

<b>Demandes reportées de 2012-2013</b>	<b>14</b>
<b>Nouvelles demandes en 2013-2014</b>	<b>113</b>
<b>Nombre total de demandes examinées en 2013-2014</b>	<b>127</b>
<b>Demandes réglées en 2013-2014</b>	<b>114</b>
<b>Demandes reportées au 31 mars 2014</b>	<b>13</b>

## Objet des demandes officielles en 2013-2014

Durant l'exercice 2013-2014, parmi les 127 demandes relatives à l'AIPVP examinées, 43 étaient des demandes d'ordre général d'accès à l'information; tandis que 84 étaient des demandes pour des renseignements personnels.

## DEMANDES RELATIVES À L'AIPVP 2013-2014

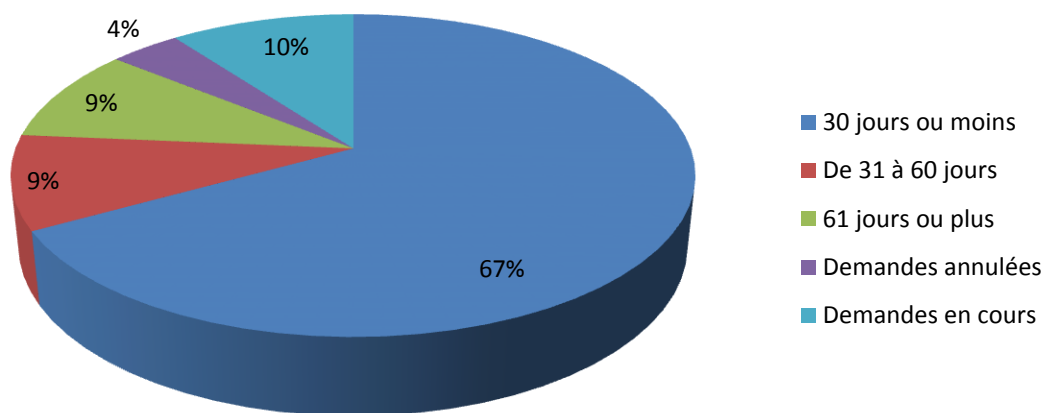


### Délai de réponse pour le nombre total de demandes officielles réglées en 2013-2014

En vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, un organisme public doit répondre à une demande d'accès à l'information dans les 30 jours civils à partir de la date de réception de la demande. Pour un organisme public, ce délai de 30 jours peut s'avérer insuffisant en raison de nombreux facteurs, par exemple : la complexité de la demande, les avis envoyés aux tiers, le temps nécessaire pour obtenir des renseignements additionnels ou le paiement d'un droit par le demandeur, en plus des examens réalisés par la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée concernant le processus, les frais ou l'examen par des tiers.



## Délai de réponse



Le graphique ci-dessus montre qu'on a répondu à 67 % des demandes dans les 30 premiers jours. La plupart des demandes qui ont dépassé le délai de 30 jours ont été prorogées pour des raisons légitimes, tel que le prescrit l'article 11 de la Loi sur l'AIPVP.

Le tableau suivant présente un sommaire détaillé de toutes les demandes officielles examinées en 2013-2014. Toute demande examinée en 2013-2014 et qui est encore en cours de traitement en 31 mars 2014 a été reportée à l'exercice 2014-2015.

## Sommaire de toutes les demandes officielles relatives à l'AIPVP examinées durant l'exercice 2013-2014

Organisme public	DÉLAI DE RÉPONSE					OBJET DE LA DEMANDE		DEMANDES EN COURS EN 2012-2013			
	30 jours ou moins	31 à 60 jours	61 jours ou plus	En cours	Annulée	Renseignements personnels	Information générale	Reportée de l'exercice 2012-2013	Nouvelle 2013-2014	Traitée 2012-2013	Reportée 2014-2015
<b>Services communautaires et gouvernementaux</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
Développement économique et Transports	2	1	1	0	3	3	4	1	6	6	0
Éducation	11	0	1	3	1	14	2	1	15		
Environnement	0	0	2	0	0	1	1	2	0	2	0
Exécutif et Affaires intergouvernementales	8	0	1	1	0	2	8	0	10	9	1
Services à la famille	0	0	0	2	0	2	0	0	2	0	2
Finances	8	0	1	4		8	5	0	13	9	4
Santé	19	3	1	3	1	17	10	1	26	24	3
Justice	30	3	1	0	0	30	4	6	28	34	0
Collège de l'Arctique du Nunavut	0	3	0	0	0	3	0	2	1	3	0
Société d'habitation du Nunavut	2	1	1	0	0	3	1	1	3	3	0
Société d'énergie Qulliq	2	0	0	0	0	0	2	0	2	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>85</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>84</b>	<b>43</b>	<b>14</b>	<b>113</b>	<b>114</b>	<b>13</b>

## Statistiques sur la formation relative à l'AIPVP 2013-2014

Le gouvernement du Nunavut s'engage à favoriser une mise en œuvre efficace de la Loi sur l'AIPVP auprès de tous les organismes publics. Pendant toute la durée de chaque exercice, les employés peuvent assister à des séances de formation sur la Loi, dont la plupart sont offertes par le ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales.

Date	Lieu	Public	Nombre de participants	Type	Présentateur
19 avril 2013	Iqaluit	Étudiants du Collège de l'Arctique du Nunavut	9	Gestion des dossiers - CAN	Gestionnaire de l'AIPVP / gestion des dossiers
7 mai 2013	Iqaluit	Coordonnateurs de l'AIPVP- Santé	2	Coordonnateurs de l'AIPVP	Gestionnaire de l'AIPVP / Justice
7 mai 2013	Iqaluit	Divers ministères du GN	12	Gestion des dossiers	Gestionnaire de l'AIPVP / gestion des dossiers
8 mai 2013	Iqaluit	Divers ministères du GN	11	Gestion des dossiers	Gestionnaire de l'AIPVP / gestion des dossiers
23 mai 2013	Iqaluit	Divers ministères du GN	19	Programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP / POE
29 mai 2013	Iqaluit	Coordonnateurs de l'AIPVP – Justice/SEQ	4	Coordonnateurs de l'AIPVP	Gestionnaire de l'AIPVP / Justice
4 juin 2013	Iqaluit	Coordonnateurs de l'AIPVP – Services à la famille	3	Coordonnateurs de l'AIPVP	Gestionnaire de l'AIPVP / Justice
11 juin 2013	Iqaluit	Divers ministères du GN	10	Gestion des dossiers	Gestionnaire de l'AIPVP / gestion des dossiers
13 juin 2013	Iqaluit	Divers ministères du GN	9	Gestion des dossiers	Gestionnaire de l'AIPVP / Gestion des dossiers
27 juin 2013	Iqaluit	Divers ministères du GN – étudiants d'été et PPAPI	19	Programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP / POE
18 sept. 2013	Iqaluit	ALG	19	ALG- formation sur l'AIPVP	Conseiller juridique (Justice)
23 sept. 2013	Iqaluit	Divers ministères du GN + Ville	12	Concepts de base de l'AIPVP	Consultant de l'AIPVP
24 sept. 2013	Iqaluit	Divers ministères du GN + Ville	9	Concepts avancés de l'AIPVP	Consultant de l'AIPVP
25 et 26sept. 2013	Iqaluit	Divers ministères du GN + Ville	11	Évaluations des facteurs relatifs	Consultant de l'AIPVP

				à la vie privée	
27 sept. 2013	Iqaluit	Personnel des services de santé	8	Santé et AIPVP	Consultant de l'AIPVP
25 sept. 2013	Iqaluit	Divers ministères du GN	12	Gestion des dossiers	Gestion des dossiers
26 sept. 2013	Iqaluit	Divers ministères du GN	9	Gestion des dossiers	Gestion des dossiers
3 oct. 2013	Iqaluit	Gestionnaires/superviseurs	15	Programme d'orientation des employés - gestionnaires	Gestionnaire de l'AIPVP
8 nov. 2013	Iqaluit	Personnel du CSFN	2	AIPVP – employés de la CSFN	Gestionnaire de l'AIPVP
13 nov. 2013	Iqaluit	Divers ministères du GN	12	Gestion des dossiers	Gestionnaire de l'AIPVP
21 nov. 2013	Iqaluit	Divers ministères du GN	22	Programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP
27 nov. 2013	Iqaluit	Coordonnateurs de l'AIPVP	9	Présentations écrites pour le CIPVP	Conseiller juridique (Justice)
11 janv. 2013	Iqaluit	Divers ministères du GN	9	Gestion des dossiers	Gestionnaire de l'AIPVP
12 janv. 2014	Iqaluit	Divers ministères du GN	12	Gestion des dossiers	Gestionnaire de l'AIPVP
5 févr. 2014	Pond Inlet	Divers ministères du GN	14	Programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP
7 févr. 2014	Iqaluit	Divers ministères du GN	7	Gestion des dossiers	Gestionnaire de l'AIPVP
17 févr. 2014	Iqaluit	Employés de divers ministères du GN	26	Concepts spécifiques de l'AIPVP	Consultant de l'AIPVP
18 févr. 2014	Iqaluit	Ville d'Iqaluit	10	Règles d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels	Consultant de l'AIPVP/Gestionnaire de l'AIPVP
19 févr. 2014	Iqaluit	Employés de divers ministères du GN	10	AIPVP pour gestionnaires	Consultant de l'AIPVP
20 et 21 févr. 2014	Iqaluit	Coordonnateurs de l'AIPVP	6	Atteintes à la vie privée et incidents	Consultant de l'AIPVP
24 févr. 2014	Iqaluit	Divers ministères du GN	16	Programme d'orientation	Gestionnaire de l'AIPVP

				des employés	
5 mars 2014	Pangnirtung	Divers ministères du GN	12	Programme d'orientation des employés	Gestionnaire de l'AIPVP
		<b>TOTAL</b>	<b>360</b>		